

**MUNICIPALITÉ DE PORT-DANIEL-GASCONS**  
**LE 12 FÉVRIER 2020**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Port-Daniel-Gascons, tenue le 12 février 2020 à la Maison LeGrand, sous la présidence de monsieur Henri Grenier, maire et à laquelle étaient présents les conseillères et les conseillers suivants :

Mesdames Mireille Langlois et Marie-Ève Allain  
Messieurs Denis Langlois, Marc-Aurèle Blais et Hartley Lepage

Était également présent à cette séance, madame Marlyne Cyr, directrice générale par intérim

Pour cette séance, il est constaté que l'avis aux fins des présentes a été signifié à tous les membres du conseil de la manière prescrite par l'article 153 du code municipal. Tous confirment la réception dudit avis.

Après avoir constaté qu'il y a quorum, monsieur le maire ouvre la séance à 20h15.

**POINTS À L'ORDRE DU JOUR**

- 01- Période probatoire
- 02- Période de questions;
- 03- Levée de la séance.

2020-02-046

**01. PÉRIODE PROBATOIRE  
FIN DE PROBATION ET D'EMPLOI DE MADAME LISE  
ANGLEHART**

**CONSIDÉRANT QUE** Madame Lise Anglehart est employée et occupe le poste d'inspectrice municipale et responsable de l'urbanisme auprès de la Municipalité de Port-Daniel-Gascons depuis le 18 novembre 2019;

**CONSIDÉRANT QUE** Madame Lise Anglehart est présentement en période probatoire;

**CONSIDÉRANT** le rapport verbal de la directrice générale par intérim, Madame Marlyne Cyr sur la fin de la période de probation et de l'emploi de Madame Lise Anglehart à titre d'inspectrice municipale et responsable de l'urbanisme auprès de la Municipalité de Port-Daniel-Gascons, il y a lieu de mettre fin à la période de probation et de l'emploi de Madame Lise Anglehart et de lui accorder une indemnité de deux (2) semaines à titre de préavis de fin d'emploi;

**POUR CES CONSIDÉRATIONS**, il est proposé par monsieur Denis Langlois, appuyé par madame Mireille Langlois et résolu de mettre fin à la période de probation ainsi qu'à l'emploi de Madame Lise Anglehart à titre d'inspectrice municipale et responsable de l'urbanisme auprès de la Municipalité de Port-Daniel-Gascons et ce, avec prise d'effet au 13 février 2020. De plus, une indemnité de deux (2) semaines à titre de préavis de fin d'emploi sera accordée à Madame Lise Anglehart.

**Adopté à l'unanimité des conseillers**

**02. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune personne n'a assisté à la présente séance.

2020-02-047

**03. LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est unanimement résolu que la levée de la séance s'est à 20h20

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

---

Henri Grenier  
Maire

---

Marlyne Cyr,  
directrice générale par intérim